

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 14 octobre 2022

L'an deux mille Vingt et Deux le Quatorze Octobre à 18 heures

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Antoine SALITOT est désigné à l'unanimité secrétaire permanent de séance et procède à l'appel nominal

Présidente :

Madame Caroline CAYEUX

Présents :

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Dominique CORDIER, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA (arrivé au dossier n°3), Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Martial DUFLLOT, Patrice HAEZEBROUCK, Catherine THIEBLIN, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Henry GAUDISSERT, Jacqueline MENOUBE (départ au dossier n°18), Philippe DESIREST, Jean LEVOIR, Marie Claude DEVILLERS, Christiane HERMAND, Dominique DUPILLE, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Laurent LEFEVRE, Philippe ENJOLRAS, Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Robert TRUPTIL (suppléant de Catherine CANDILLON), Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Valérie GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Catherine MARTIN, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Farida TIMMERMAN, David MAGNIER, Christophe GASPART, David CREVET, Yannick MATURA, Sophie BELLEPERCHE, , Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Vanessa FOULON, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Joséé MARINHO, Hatice KILINC SIGINIR (arrivée au dossier n°6), Jean-Marie SIRAUT, Dominique MORET, Alexis LE COUTEULX.

Excusés :

Mohrad LAGHRARI, Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Martine MAILLET, Sylvain FRENOY, Bruno GRUEL, Patrick SIGNOIRT, Mamadou BATHILY, Peggy CALLENS

Pouvoirs :

Brigitte LEFEVRE représenté par Christophe TABARY
Franck PIA représenté par Caroline CAYEUX (jusqu'au dossier n°2)
Laurent DELMAS représenté par Jean-Marie DURIEZ
Jean-Charles PAILLART représenté par Gérard HEDIN
Monette-Simone VASSEUR représentée par Sandra PLOMION
Jean-Pierre SENECHAL représenté par Jean-Jacques DEGOUY,
Isabelle SOULA représentée par Charlotte COLIGNON
Guylaine CAPGRAS représenté par Jacques DORIDAM
Samuel PAYEN représenté par Laurent DELAERE
Philippe VIBERT représenté par Victor DEBIL-CAUX
Mamadou LY représenté par Franck PIA (à partir du dossier n°3)
Jérôme LIEVAIN représenté par Charles LOCQUET
Anne-Françoise LEBRETON représentée par Lionel CHISS
Halima KHARROUBI représentée par Antoine SALITOT
Roxane LUNDY représentée par Thierry AURY

Date de la convocation : le 7 octobre 2022 - Date d'affichage : le 28 octobre 2022

Nombre de présents :

76 aux dossiers 1 et 2
77 du dossier n°3 au dossier n°5
78 du dossier n°6 au dossier n°17
77 à partir du dossier n°18

Nombre de votants :

90 aux dossiers 1 et 2
91 du dossier 3 au dossier n°5
92 du dossier 6 au dossier n°17
91 à partir du dossier n°18

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique à la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 14 octobre 2022 à 18 h conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

1. budget supplémentaire 2022 - modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'arrêter les autorisations de programme et crédits de paiement.

2. Budget supplémentaire 2021 – modification de la subvention d'équilibre au budget annexe des transports

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du budget principal modifié comme suit :

	résultats de fonctionnement 2021	1068 - besoin de financement de la section d'investissement	002 - solde (résultat de fonctionnement transféré)
Budget principal (affectation votée le 3 juin 2022)	5 558 170,60	921 717,90	4 636 452,70
Budget annexe pépinière (intégration)	13 886,36	252 617,20	266 503,56
Cumul	5 544 284,24	1 174 335,10	4 369 949,14

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat du budget annexe eau potable comme suit :

	résultats de fonctionnement 2021	1068 - besoin de financement de la section d'investissement	002 - solde (résultat de fonctionnement transféré)
Budget annexe CAB (affectation votée le 3 juin 2022)	1 497 001,41	635 058,43	861 942,98
Syndicat des eaux de Litz, la Neuville en Hez et la rue Saint Pierre (intégration)	472 148,92	33 359,23	472 148,92
Syndicat des eaux de Luchy, Auchy la Montagne et Muidorge (intégration)	76 334,66	217 377,80	76 334,66
Cumul	2 045 484,99	384 321,40	1 410 426,56

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Pour le budget principal :

- 1 174 335,10 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés " au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement,
- 4 369 949,14 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté ".

Pour le budget annexe eau potable :

- 384 321,40 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés " au titre de la couverture de besoin de financement de la section d'investissement,
- 1 140 426,56 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté ".

3. budgets supplémentaires 2022 - budget principal et budgets annexes

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité des suffrages exprimés la décision modificative n°1 (budget supplémentaire) du budget principal et des budgets annexes de l'Agglomération du Beauvaisis arrêtée comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		4 369 949,14 €
Propositions nouvelles	5 376 349,14 €	1 006 400,00 €
Total :	5 376 349,14 €	5 376 349,14 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	1 034 237,95 €
Restes à réaliser N-1	2 208 573,05 €	- €
Excédent de fonctionnement capitalisé		1 174 335,10 €
Propositions nouvelles	1 519 037,00 €	1 519 037,00 €
Total :	3 727 610,05 €	3 727 610,05 €

BUDGET ANNEXE ZONE DU HAUT VILLE

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	5 356 000,00 €	5 356 000,00 €
Total :	5 356 000,00 €	5 356 000,00 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 432 568,34 €	- €
Propositions nouvelles	3 703 000,00 €	5 135 568,34 €
Total :	5 135 568,34 €	5 135 568,34 €

BUDGET ANNEXE ZONE DE PINCONLIEU

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	742 448,38 €	742 448,38 €
Total :	742 448,38 €	742 448,38 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	82 274,23 €	- €
Propositions nouvelles	741 574,15 €	823 848,38 €
Total :	823 848,38 €	823 848,38 €

BUDGET ANNEXE ZONE DE BEAUVAIS TILLE

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	8 026 861,74 €	8 026 861,74 €
Total :	8 026 861,74 €	8 026 861,74 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	766 630,78 €
Propositions nouvelles	8 023 861,74 €	7 257 230,96 €
Total :	8 023 861,74 €	8 023 861,74 €

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	548 874,71 €	548 874,71 €
Total :	548 874,71 €	548 874,71 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	548 874,71 €	- €
Propositions nouvelles	548 874,71 €	1 097 749,42 €
Total :	1 097 749,42 €	1 097 749,42 €

BUDGET ANNEXE ZONE SAINT MATHURIN

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	1 379 015,98 €	1 379 015,98 €
Total :	1 379 015,98 €	1 379 015,98 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 379 015,98 €	
Propositions nouvelles	1 379 015,98 €	2 758 031,96 €
Total :	2 758 031,96 €	2 758 031,96 €

BUDGET ANNEXE ZAE TRANSFEREES

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	1 065 847,04 €	1 065 847,04 €
Total :	1 065 847,04 €	1 065 847,04 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 065 847,04 €	- €
Propositions nouvelles	1 065 847,04 €	2 131 694,08 €
Total :	2 131 694,08 €	2 131 694,08 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		4 702 706,01 €
Propositions nouvelles	4 702 706,01 €	- €
Total :	4 702 706,01 €	4 702 706,01 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	502 777,03 €	- €
Restes à réaliser N-1	1 838 872,31 €	- €
Propositions nouvelles	50 000,00 €	2 391 649,35 €
Total :	2 391 649,34 €	2 391 649,35 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		1 410 426,56 €
Propositions nouvelles	1 410 426,56 €	- €
Total :	1 410 426,56 €	1 410 426,56 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 630,89 €	- €
Restes à réaliser N-1	373 690,51 €	- €
Propositions nouvelles	56 000,00 €	440 321,40 €
Total :	440 321,40 €	440 321,40 €

BUDGET ANNEXE SPANC

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	3 600,06 €	- €
Propositions nouvelles	1 043,00 €	4 643,06 €
Total :	4 643,06 €	4 643,06 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	72 317,15 €
Propositions nouvelles	- €	- €
Total :	- €	72 317,15 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS-MOBILITES

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		2 827 077,09 €
Propositions nouvelles	224 461,00 €	- 1 443 982,00 €
Total :	224 461,00 €	1 383 095,09 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	749 735,15 €
Restes à réaliser N-1	135 572,63 €	- €
Propositions nouvelles	- 900 245,00 €	- 1 037 789,00 €
Total :	- 764 672,37 €	- 288 053,85 €

BUDGET ANNEXE GNV

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		662 986,03 €
Propositions nouvelles	130 000,00 €	- €
Total :	130 000,00 €	662 986,03 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		89 299,74 €
Propositions nouvelles	- €	- €
Total :	- €	89 299,74 €

Les membres du conseil communautaire acceptent à **à l'unanimité des suffrages exprimés** le remboursement total des avances faites sur le budget annexe de la zone de Pinçonlieu par le budget principal pour un montant de 450 000 euros .

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de verser une subvention d'équilibre au budget annexe Pinçonlieu d'un montant maximum de 300 000 €.

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de constituer et de reprendre les provisions suivantes :

- Sur le budget principal constituer les provisions :
 - 1 500 000 € pour les déficits prévisionnels des budgets annexes de zones ;
 - 319 700 € pour les litiges et les contentieux.

4. Budget supplémentaire 2022 – modification de la subvention d'équilibre au budget annexe des transports

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de porter le montant de la subvention allouée au budget annexe des transports en fonctionnement et en investissement à 0 €.

5. Clôture du budget annexe Pinçonlieu

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité des suffrages exprimés** de clôturer le budget annexe de la zone d'activités de Pinçonlieu au 31/12/2022.

6. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - exonérations de locaux à usage industriel et de locaux commerciaux - année d'imposition 2023

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** d'exonérer pour l'année d'imposition 2023 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux

7. Subvention de fonctionnement 2022 à l'association " Insertion, formation, éducation et prévention" (IFEP)

Les membres du conseil communautaire acceptent à **l'unanimité** de verser une dotation de fonctionnement à l'Insertion, formation, éducation et prévention" (IFEP), d'un montant de 168 499,91 € .

8. Bilan des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de l'année 2021

Les membres du conseil communautaire acceptent ont pris acte des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2021, des rapports suivants :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif ;
- Rapport annuel du délégataire Eau ;
- Rapport annuel du délégataire transport.

9. Prestations de vente aux enchères publiques de tous types de véhicules roulants de PTAC inférieurs et supérieurs à 3,5 tonnes, d'engins et de tous types de matériels de travaux publics et d'espaces verts

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le principe de ventes de biens réformés par le commissaire-priseur Beauvais Enchères.

Les membres du conseil autorisent **à l'unanimité** la présidente à procéder à la vente des biens réformés au prix de la dernière enchère et susceptible de dépasser le seuil de 4600 euros.

10. Tableau des effectifs

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'ajustement du tableau des emplois communautaires en vue de :

- de remplacer des agents partis (mutation, retraite, mobilité) ou en détachement ;
- de modifier des temps de travail et des grades au conservatoire, et la direction des ressources humaines sera renforcée d'un poste de catégorie A pour répondre aux besoins du nouveau schéma directeur des ressources humaines ;
- et de renforcer les services communautaire.

11. Adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis à la médiation préalable obligatoire (MPO)

Les membres du conseil communautaire acceptent **à l'unanimité** d'adhérer à la mission de médiation du CDG 60.

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** de prendre acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation. En dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde la liberté de faire appel au centre de gestion si elle l'estime utile.

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** de rémunérer le centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif fixé dans sa délibération du 17 mai 2022 à savoir :

- Frais de traitement administratif du dossier : 80 €, ces frais incluent l'examen de la recevabilité de la demande, la désignation des médiateurs en charge de la médiation, les prises de contact avec les parties à la médiation . et les démarches en vue de l'obtention de l'accord des parties pour s'engager dans un processus de médiation. Forfait médiation 400 € pour une médiation de 7 heures ;
- Les frais de traitement administratif du dossier seront inclus dans le forfait médiation en cas de médiation engagée.

Au-delà de 7 heures de médiation, un complément de 80 € par heure supplémentaire sera facturée à la collectivité.

12. Approbation de la convention de mise à disposition des services de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) au profit du pôle d'équilibre territorial rural (PETR)

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la Présidente à signer la convention de mise à disposition des services de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) au profit du pôle d'équilibre territorial rural (PETR), dans les domaines suivants :

- Conseils et accompagnement juridique
- Procédures marchés publics
- Système d'information et de télécommunication (accompagnement et gestion du réseau)

013 - Approbation de la modification simplifiée du PLU de Hermes

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la modification simplifiée du PLU de Hermes.

014 - Engagement de la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Bailleul-sur-Thérain

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'engagement de la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Bailleul-sur-Thérain.

015 - Engagement d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Warluis, en vue de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'engagement d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Warluis, en vue de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque.

016 - Engagement de la modification n°3 du PLU de Saint-Paul

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'engagement de la modification n°3 du PLU de Saint-Paul.

017 - Acquisition auprès de L' EPFLO de la propriété sise 1 rue du pont Laverdure à Beauvais cadastrée section Q n°1379-1380 et 1458 pour 8650 m².

Madame Claire BEUIL ne prend pas part au vote

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** l'acquisition auprès de l'EPFLO d'une emprise foncière de 8 650 m² cadastrée section Q n° 1379, 1380 et 1458, constitutive d'une réserve foncière au prix de 1 213 711,21 € HT ;

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** le versement à l'EPFLO, au moment du rachat du bien sur l'exercice budgétaire considéré, les frais d'actualisation calculés conformément aux modalités définies par les clauses générales de portage, pour un montant de 78 891,23 €.

018 - Acquisition du foncier nu appartenant au département de l'Oise - ZAC Novaparc

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité des suffrages exprimés** d'acquérir auprès du département de l'Oise les parcelles susvisées d'une superficie totale d'environ 17,5 ha et comprises dans le périmètre de la ZAC NOVAPARC au prix de 1 980 000 € HT.

019 - Avenant n°2 au protocole d'accord entre la Région Hauts-de-France et la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis relatif à l'exercice de la compétence transports scolaires au sein du ressort territorial de la CAB

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature de l'avenant n°2 au protocole d'accord entre la région Hauts-de-France et la communauté d'agglomération du Beauvaisis relatif à l'exercice de la compétence transports scolaires au sein du de la CAB, qui vise à lister les nouveaux services transférés à la CAB ou à la région des Hauts-de-France et à fixer le montant des charges forfaitaires associées.

020 - Tourisme - Office de Tourisme de l'agglomération de Beauvais – Représentants au Comité de Direction - Désignation d'un nouveau membre

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la désignation de madame Lindsay VANDENENDE, vice-présidente de l'association « Beauvais Shopping » au comité de direction de l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais dans le collège des socio-professionnels.

021 - Tourisme - Équipement touristique - Compétence « Aires de camping-cars sur le territoire de la CAB »

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité de rattacher la gestion des aires de camping-cars à la compétence « tourisme ».

La compétence « Aires de camping-cars » englobe :

- la définition de la stratégie communautaire. Ainsi, tout projet d'une aire dite de « Découverte » doit obligatoirement être validé et porté par la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Les projets d'aires selon le concept « Stop and Go » ou les « arrêts minutes » sont portés pour leur aménagement initial par la CAB. Une commune peut, pour ces deux concepts, s'engager seule dans l'action. Toutefois, ce projet d'une commune non soumis et non validé par la communauté d'agglomération du Beauvaisis ne saurait bénéficier de son support opérationnel et financier. Dès lors, l'aménagement initial sera à la charge de la commune ;
- l'achat ou l'usufruit (convention de mise à disposition) du terrain pour les aires dites de « Découverte » uniquement ;
- l'entretien des aires en centre-ville type « Stop and Go » ou « Arrêt minute » sont à la charge des communes concernées ;
- le petit entretien courant des aires de type « Découverte » porte sur le ramassage des poubelles, le petit entretien des espaces verts... Il sera à la charge des communes avec une refacturation de service à la CAB ;
- Le gros entretien des espaces verts c'est-à-dire l'élagage, l'arrachage, les nouvelles plantations... sera à la charge de la CAB ;
- La modernisation des aires concerne les travaux sur le gros œuvre et/ou l'équipement, la réhabilitation, la suppression... sera supportée par la CAB.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la Présidente à solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette éligible.

022 - Dérogation au repos dominicale 2023

Les membres du conseil communautaire autorisent **à la majorité** pour l'ensemble des communes de l'agglomération du Beauvaisis, la possibilité d'ouverture dominicale des commerces, en tenant compte des grandes périodes commerciales, à savoir :

- le début des soldes d'hiver
- le début des soldes d'été;
- la rentrée scolaire
- la période des fêtes de fin d'année.

023 - Aide à l'immobilier d'entreprise – octroi de subvention Maschio Gaspardo France

Les membres du conseil communautaire autorisent **à la majorité** le versement d'une subvention de 50 000€ à l'entreprise Maschio Gaspardo France, afin de soutenir cette entreprise, installée dernièrement dans le parc d'activités du Haut-Villé, en contrepartie d'un engagement de création de 50 emplois en CDI

024 - Convention-cadre pluriannuelle de partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie de l'Oise

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la signature de la convention-cadre pluriannuelle de partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie de l'Oise, qui permettra à la collectivité de bénéficier de l'expertise, des outils et des prestations de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise en faveur des entreprises du territoire.

025 - Conservatoire du Beauvaisis - demande de renouvellement du classement conservatoire à rayonnement départemental (CRD) auprès du ministère de la culture et de la communication

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** la demande de renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) auprès du ministère de la culture et de la communication

026 - Conservatoire du Beauvaisis - Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des enseignants, des intervenants en milieu scolaire et classes CHAM (classes à horaires aménagés) et du/de la chargé(e) de mission référent handicap.

Les membres du conseil communautaire autorisent **à l'unanimité** les conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des enseignants, des intervenants en milieu scolaire et classes CHAM (classes à horaires aménagés) et du/de la chargé(e) de mission référent handicap,

- tout déplacement sera effectué avec le véhicule personnel de l'enseignant ;
- tout déplacement doit faire l'objet d'un ordre de mission préalable, signé par la personne habilitée et dont la validité ne peut excéder douze mois ;
- le remboursement s'effectuera sur la base d'une déclaration biannuelle visée par le chef de service attestant de la distance parcourue conformément au barème kilométrique applicable aux frais de transport en fonction de la puissance du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus ;
- les points de départ et d'arrivée permettant le calcul des kilomètres parcourus sont ceux figurant dans l'ordre de mission : résidence administrative.

027 - Conservatoire du Beauvaisis - Modification du règlement intérieur général (RIG)

Les membres du conseil communautaire approuvent **à l'unanimité** la modification du règlement général et le règlement intérieur du conservatoire du Beauvaisis, modifiés en un document unique, sous l'intitulé règlement intérieur général (RIG). Il fixe les règles d'organisation et de fonctionnement du Conservatoire du Beauvaisis et s'applique à l'ensemble des usagers ainsi qu'aux agents de l'établissement.

La séance est levée à 20 heures 35
Fait à Beauvais le 14 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Caroline CAYEU

Présidente de la communauté
d'agglomération du Beauvaisis

